

**INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
FFHANDBALL**



**NOTE D'ORIENTATION POUR LA MISE EN
PLACE DU TITRE A FINALITE
PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 5 CONTINU
ET MODULAIRE**

"Entraîneur de Handball"

SAISON 2020-2021

SOMMAIRE

POINT 1 : PRESENTATION GENERALE DU TFP DE NIVEAU 5 "ENTRAINEUR DE HANDBALL"	Page 2
POINT 2 : LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES – LES TESTS DE SELECTION	Pages 2 à 4
2.1 Le profil et le nombre de stagiaires	Pages 2 et 3
2.2 Les tests de sélection	Pages 3 et 4
2.21 L'épreuve n°1	
2.22 L'épreuve n°2	
2.23 L'épreuve n°3	
2.24 Bilan	
POINT 3 : LES CONDITIONS DES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLES (MSP)	Page 4
POINT 4 : LES CONDITIONS DU TUTORAT	Page 5
POINT 5 : LES VOLUMES DE FORMATION	Pages 5 et 6
POINT 6 : LES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	Page 6
POINT 7 : PRECISIONS SUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION	Pages 6 à 8
7.1 Le domaine d'activité 1 : Perfectionnement sportif	Pages 6 à 8
7.11 Le module portant sur l'arbitrage	
7.111 Le temps 1	
7.112 Le temps 2	
7.12 Le certificat "Performeur avec des adultes"	
7.13 Le certificat "Former des jeunes"	
7.2 Le domaine d'activité 2 : Professionnalisation de la structure	Page 8
7.21 Le certificat "Coordonner un projet technique ou sportif"	
7.22 Le certificat "Développer le modèle économique"	
7.23 Le module "Tutorer"	
POINT 8 : PRESENTATION DES EPREUVES CERTIFICATIVES	Page 9
POINT 9 : SYNTHESE DES TACHES DE L'ITFE ET DU STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE	Page 10

NOTE D'ORIENTATION POUR LA MISE EN PLACE DU TFP 5 "ENTRAINEUR DE HANDBALL" POUR LA SAISON 2020-2021

Après une saison de mise en place du Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de niveau 5 au sein de plusieurs territoires, l'IFFE souhaite préciser l'ensemble des éléments nécessaires à la poursuite et/ou à la mise en place de ce titre au sein des différents Instituts Territoriaux de Formation et de l'Emploi (ITFE). Cette note d'orientation s'appuie sur le Règlement Général du TFP 5.

POINT 1 : PRESENTATION GENERALE DU TFP DE NIVEAU 5 "ENTRAINEUR DE HANDBALL"

Le diplôme d'Entraîneur de Handball est un titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le TFP "Entraîneur de Handball" est un diplôme d'encadrement, d'enseignement de l'activité du handball et d'entraînement de joueurs dès le 1^{er} niveau national de compétition ou dans une structure de formation d'un club professionnel ou fédérale agréée par le ministère (Pôle espoir site d'accession). L'entraîneur de handball encadre la pratique en sécurité.

Dans l'exercice de son métier, l'entraîneur de handball peut exercer diverses activités en appliquant la politique technique de la Fédération Française du Handball (FFHandball). Sa qualification certifie des compétences lui permettant d'exercer dans le respect des consignes de son supérieur hiérarchique.

Rappel des volumes de formation :

- Positionnement : 7 heures
- Formation en centre : 400 heures
- Formation en alternance : 246 heures
- Certifications : 7 heures

Soit un total de formation de
660 heures

L'habilitation pourra être accordée aux ITFE sous réserve du respect des clauses générales d'habilitation et des conditions spécifiques suivantes relatives au TFP 5 :

1. Porter le TFP 4 en modulaire ou continu pour organiser le TFP 5 en continu ou en modulaire
2. Instaurer le tutorat sur l'ensemble de la formation (qu'elle soit en continu ou modulaire)
3. Mettre en place un livret de formation par stagiaire (en parcours continu et modulaire)
4. Mettre en place un livret d'entraînement par stagiaire (en parcours continu et modulaire pour les certificats "Performer" et "Former")
5. Présenter et mettre en place des rubans pédagogiques adaptés aux enjeux pédagogiques de la formation et validés par l'IFFE

NB :

- Chaque ITFE doit être représenté lors des séminaires de travail de l'IFFE (**avec un référent par titre**)

POINT 2 : LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES – LES TESTS DE SELECTION

2.1 LE PROFIL ET LE NOMBRE DE STAGIAIRES

Le profil des candidats entrant en formation doit être en adéquation avec le métier d'Entraîneur de handball objet du TFP 5 car il s'agit d'une formation professionnelle s'appuyant sur l'alternance pour la construction des compétences. Il est donc primordial que le stagiaire soit mis en situation auprès des publics et des pratiques cibles pour pouvoir justifier d'une Mise en Situation Professionnelle (MSP) conforme au règlement général du titre.

Dans les points spécifiques aux certificats "Performer avec des adultes" et "Former des jeunes", les conditions de MSP seront précisées.

Il est recommandé d'un point de vue pédagogique de mettre en place des sessions de 6 stagiaires au minimum regroupant ceux inscrits en parcours continu et modulaire.

2.2 LES TESTS DE SELECTION

L'accès à la formation en parcours continu impose aux candidats stagiaires de subir des tests de sélection

2.21 L'épreuve n°1

Jury d'épreuve: 2 évaluateurs

La première épreuve consiste à rédiger **un écrit** pendant 45 minutes sur la base d'une analyse d'une vidéo de 5 minutes (Cf. règlement général et fiches spécifiques sur l'organisation des tests de sélection).

Eléments d'évaluation :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Qualité d'expression écrite | 1 point / 10 |
| ▪ Organisation des idées | 2 points / 10 |
| ▪ Mobilisation de son expérience et de ses connaissances | 3 points / 10 |
| ▪ Pertinence de l'analyse | 4 points / 10 |

2.22 L'épreuve n°2

Questionnaire de 25 minutes avec 50 questions notées sur 10 points portant sur :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| ▪ La réglementation et la sécurité | 10 questions |
| ▪ Les activités HB | 15 questions |
| ▪ L'organisation fédérale | 10 questions |
| ▪ Le métier d'entraîneur de HB | 15 questions |

50 questions avec alternance des 4 thèmes et avec 4 options de réponse (1 seule est la bonne réponse).

2.23 L'épreuve n°3

Le candidat passe un entretien de 20 minutes pour revenir sur l'écrit, le QCM, son expérience d'animation et ses motivations.

L'entretien sera noté sur 20 points (et sera suivi de 10 minutes de délibération du jury composé par 2 évaluateurs).

2.24 Bilan

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

A l'issue de la session de tests de sélection, l'organisme de formation publie 2 listes :

1. Une liste principale précisant les stagiaires admis à participer à la formation
2. Une liste complémentaire précisant les stagiaires susceptibles d'être admis en formation en cas de désistement (ou autre cas de figure) avant le début de la formation

Les listes (principale + complémentaire) sont ensuite soumises à l'IFFE pour validation finale.

Lors d'une éventuelle réinscription au TFP d'entraîneur de handball et après avoir satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) de la session, le candidat ayant validé au moins un certificat du TFP 5 sera dispensé des tests de sélection de la session à laquelle il se réinscrit et sera accepté en formation.

POINT 3 : LES CONDITIONS DES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLES (MSP)

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle de 246 heures minimum. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre (de la semaine 1 de formation à la certification).

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure qui aura été validé par l'IFFE.

En cas d'impossibilité d'effectuer en totalité le stage de mise en situation (problème d'effectif, limogeage, santé.), le stagiaire doit prévenir par courrier le responsable pédagogique de son organisme de formation et s'engager à proposer une solution.

Il est rappelé que l'accès à la certification est conditionné à la justification de la mise en situation professionnelle.

Pour chaque module ou certificat, des **conditions minimales de MSP** sont à respecter :

Modules ou certificats	Volume de MSP minimal	Publics supports à la MSP
Module "Entraîner et manager"	/	/
Certificat "Performeur avec des adultes"	65 heures pour "Performeur avec des adultes en sécurité" + 50 heures pour "Entraîner et manager" (Cf. NB sous le tableau)	Equipe adultes de niveau national Equipe de Nationale 3 féminine Equipe de Prénationale masculine
Module "Former des jeunes"	65 heures pour "Former des jeunes en sécurité" + 50 heures pour "Entraîner et manager" (Cf. NB sous le tableau)	Equipe U 18 masculines de niveau national ou du plus haut niveau territorial Equipe U 17 ans féminines de niveau national ou du plus haut niveau territorial Equipe U 16 ans du plus haut niveau territorial Sélections de comités Sélections de ligue Structures du PPF
Module "Tutorer"	6 heures	Accompagnement d'un stagiaire en formation modulaire et/ou continue
Certificat "Coordonner un projet technique ou sportif"	30 heures	Structure choisie par le stagiaire en accord avec sa structure d'appartenance et l'organisme de formation (club, comité, ligue)
Certificat "Développer le modèle économique"	30 heures	

NB : Pour la MSP "Entraîner et manager" : si le stagiaire est déjà titulaire du certificat "Performeur avec des adultes" ou "Former des jeunes", il sera allégé du temps de MSP associé au module "Entraîner et manager"

POINT 4 : LES CONDITIONS DU TUTORAT

En fonction des besoins du stagiaire, la validation du profil des tuteurs par l'ITFE se fera sur la base de :

- Leurs qualifications (diplôme de niveau équivalent BEES 2 Handball, DEJEPS handball, DESJEPS Handball ou Titre à finalité professionnelle de niveau 5)
et / ou
- Leurs qualifications au regard du champ d'intervention auprès du stagiaire
et / ou
- Leur expérience professionnelle au regard du champ d'intervention auprès du stagiaire

NB :

- Chaque ITFE devra présenter à l'IFFE les **outils permettant de vérifier les conditions de mise en place des MSP et du tutorat** pour chaque stagiaire avant la mise en place du jury plénier
- Les conditions de MSP, de tutorat, de mise en place d'un livret de formation et du cahier d'entraînement sont à instaurer de la même manière **en parcours continu et modulaire**

POINT 5 : LES VOLUMES DE FORMATION

Les volumes de formation		En centre	En alternance	Certifications
/	Positionnement	7 h	/	/
Domaine d'activité 1 Perfectionnement sportif	Arbitrer	20 h	/	/
	Entraîner et manager	80 h	50 h rattachées sur "Adultes" ou "Jeunes"	1h50
	Performer avec des adultes	85 h	65 h	2 h
	Former des jeunes	85 h	65 h	2 h
Domaine d'activité 2 Professionnalisation de la structure	Tutorer	10 h	6 h	/
	Coordonner un projet technique et/ou sportif	60 h	30 h	50 min
	Développer le modèle économique	60 h	30 h	45 min
TOTAL		407 h	246 h	7 h

Le parcours complet de formation en centre avec certifications représente donc un total de 414 heures qu'il convient de ne pas dépasser sauf dans les cas suivants :

- Parcours en apprentissage comprenant des renforcements nécessaires au respect des 25% du temps de formation pour l'apprenti
- Parcours en formation initiale avec des renforcements nécessaires aux candidats en fonction de leurs besoins et de leurs profils

Dans un souci pédagogique, l'IFFE souhaite que l'ensemble du ruban pédagogique d'une formation en continu soit mis en place sur une **période minimale de 12 mois** (hors parcours en apprentissage).

Dans un souci pédagogique, il est aussi souhaité que l'ensemble des contenus des différents certificats soit dispensé tout au long du cursus de formation afin d'assurer les conditions d'alternance nécessaires (et non de manière dissociée).

Dès les stagiaires recrutés et les positionnements effectués, chaque ITFE devra :

1. Mettre en place les Parcours Individuels de Formation (PIF) pour chaque stagiaire en justifiant les éventuels allègements ou renforcements
2. Les adresser à l'IFFE avant le début de la formation pour validation

A partir de la validation des PIF par l'IFFE, les ITFE pourront :

1. Elaborer les **conventions de formation**
2. Mettre en place pour chaque stagiaire **un livret de formation** (d'une validité de 5 ans) qui lui sera nécessaire pour s'inscrire à la certification finale du diplôme "Entraîneur de Handball"

NB relatif aux parcours modulaires :

- Les modules "Arbitrer" et "Tutorer" ne peuvent être proposés que dans le cadre d'un parcours continu
- Les modules composant les certificats ne peuvent être dispensés indépendamment les uns des autres (par exemple : un stagiaire s'inscrivant au certificat "Coordonner un projet technique et/ou sportif" sera dans l'obligation de suivre les 2 modules qui le composent)

POINT 6 : LES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du parcours continu, les candidats retenus pour entrer en formation devront participer, en cas de besoin, aux tests de validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle.

Ces tests sont constitués d'une séance d'animation de 20 à 30 minutes et d'un entretien de 20 minutes maximum.

Il existe des conditions de dispense pour les titulaires :

- D'un BPJEPS Sports collectif mention Handball ou BEES 1° degré handball, Licence STAPS, ou de tout autre diplôme équivalent
- Du certificat "Entraîner des adultes en compétition" ou "Entraîner des jeunes en compétition" du TFP IV et du PSC1 (ou équivalent)
- D'un EIR Adultes ou Jeunes ou Enfants et du PSC1 (ou équivalent)
- D'une carte professionnelle accordant les prérogatives de l'entraînement au Handball
- Du diplôme fédéral "Entraîneur régional" et du PSC1 (ou équivalent)

POINT 7 : PRECISIONS SUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION

7.1 Le domaine d'activité 1 : Perfectionnement sportif

7.11 Le module portant sur l'arbitrage

Les 20 heures de formation sont découpées en 2 temps de 10 heures. Vous trouverez ci-dessous les modalités de mise en place de ce module "Arbitrer".

7.111 Le temps 1

Le stagiaire se trouve en position d'arbitre (donc collaboration nécessaire avec les CTA pour la gestion des désignations). A ce titre, il devra :

- Suivre un module de formation de JA T3 (4 heures)
- Assurer 3 arbitrages (adaptés à un JA T3 et sans indemnité, du fait de sa situation de stagiaire)

Chaque ITFE aura liberté pédagogique pour organiser le 1^{er} temps de 4 heures et le second de 6 heures :

- Pour le 1^{er} temps : intégration des stagiaires du TFP 5 avec un groupe de stagiaires de JA T3 (en début de saison ou en cours de cursus de formation) ou mise en place d'une circonstance de formation spécifique au TFP 5
- Pour les arbitrages du second temps :
 - ✓ Ils peuvent se réaliser en solo ou en binôme
 - ✓ Les rencontres concernées peuvent être des matches officiels ou de travail (préparation estivale ou en période de trêve), voire des matches de tournois

- ✓ L'IFFE préconise 3 matches à arbitrer avec suivi sur le dernier (par un formateur du TFP ou un membre de la CTA) ou 2 matches à arbitrer + 1 suivi à assurer sur un collègue stagiaire avec l'appui si possible d'un membre de la CTA
- ✓ Pour les stagiaires ne pouvant pratiquer (raisons physiques ou administratives), les arbitrages seront remplacés par 3 suivis à effectuer (lors des rencontres arbitrées par leurs collègues stagiaires et avec l'appui, si possible, d'un membre de la CTA).

Un stagiaire déjà arbitre officiel validera ces 10 heures de formation après vérification de son activité de Juge Arbitre.

7.112 Le temps 2

Le stagiaire se trouve en position d'entraîneur auprès de joueurs avec pour objectif de réussir à mettre en place des situations d'entraînement qui amènent une réflexion chez le joueur pour mieux comprendre la règle (et être plus efficace dans son jeu). Il intègre donc les principes fondamentaux communs au jeu et à la règle dans la formation du handballeur.

Possibilités d'organisation de ces 10 heures :

- 7 heures en présentiel
- 3 heures en FOAD

Les compétences à acquérir pour ce temps 2 :

- Il prépare et organise son action de formation en faisant référence aux contenus fédéraux
 - ✓ Situer son rôle et son action dans le cadre des continuums de formation de l'arbitre et du joueur
 - ✓ Elaborer des situations adaptées à la transformation de l'arbitre/joueur et du joueur/arbitre
- Il prend en compte les principes fondamentaux communs à la règle et au jeu
 - ✓ Construire et faire vivre des situations d'apprentissage favorisant la compréhension du jeu chez l'arbitre
 - ✓ Construire des situations d'apprentissage favorisant la progression du joueur par la compréhension de la règle
 - ✓ Il évalue son action de formation en construisant des outils d'évaluation favorisant le lien entre le jeu et la règle

7.12 Le certificat "Performeur avec des adultes"

Ce certificat est composé de :

- Un module de 40 heures intitulé "Entraîner et manager des adultes"
- Un module de 85 heures intitulé "Performeur en sécurité avec des adultes"

Le stagiaire doit effectuer ses heures de MSP auprès d'une équipe évoluant :

- Au niveau national
- Au niveau nationale 3 féminine
- Au niveau Prénationale masculine

7.13 Le certificat "Former des jeunes"

Ce certificat est composé de :

- Un module de 40 heures intitulé "Entraîner et manager des jeunes"
- Un module de 85 heures intitulé "Former en sécurité des jeunes"

Le stagiaire doit effectuer ses heures de MSP auprès de :

- Une équipe U 18 masculines de niveau national ou du plus haut niveau territorial
- Une équipe U 17 ans féminines de niveau national ou du plus haut niveau territorial
- Une équipe U 16 ans du plus haut niveau territorial
- Une sélection de comités
- Une sélection de ligue
- Une structure du PPF

7.2 Le domaine d'activité 2 : Professionnalisation de la structure

7.21 Le certificat "Coordonner un projet technique ou sportif"

Ce certificat est composé de :

- Un module de 25 heures intitulé "Concevoir une démarche de projet"
- Un module de 35 heures intitulé "Coordonner une équipe de bénévoles et/ou de salariés"

7.22 Le certificat "Développer le modèle économique"

Ce certificat est composé de :

- Un module de 25 heures intitulé "Gérer une organisation sportive"
- Un module de 35 heures intitulé " Commercialiser et promouvoir"

7.23 Le module "Tutorer"

Les contenus de formation de ce module sont calqués sur ceux du "Tuteur dans l'alternance" avec l'articulation suivante :

- 6 heures de formation en présentiel
- 4 heures de FOAD (au lieu de 6 heures pour le "Tuteur dans l'alternance")
- + 6 heures de MSP en dehors du temps de formation

L'objectif de ce module est de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences leur permettant de :

- Faciliter l'accueil et l'intégration dans la structure d'alternance pour un stagiaire
- Définir et organiser avec un apprenant les modalités de l'accompagnement pédagogique
- Mettre en œuvre avec un stagiaire les modalités d'acquisition des compétences
- Evaluer les transformations d'un stagiaire
- Contribuer avec l'équipe de formation au suivi de l'apprenant

Grâce à ce module "Tutorer", le stagiaire du TFP 5 sera capable d'accompagner et d'évaluer l'acquisition et le développement des compétences d'une personne à travers des situations pratiques. Il assurera le lien entre le tuteur, les partenaires internes et externes des dispositifs et en particulier avec les organismes de formation.

Pour davantage d'informations, se référer aux fiches descriptives des métiers de la formation.

POINT 8 : PRESENTATION DES EPREUVES CERTIFICATIVES

Après avoir suivi l'ensemble de son cursus de formation et respecté les volumes et conditions de ses mises en situation professionnelles, le stagiaire aura **6 épreuves certificatives** à passer pour valider l'ensemble de son cursus de formation (dans le cadre d'un parcours continu).

1 Entraîner	Soutenance orale d'un dossier de 30 pages maximum (projet de jeu pour "Performer" / Formation du joueur pour "Former") de 30 minutes + échange avec le jury pendant 30 minutes	
2 Manager	Soutenance orale d'un dossier de 10 pages maximum sur un projet de managérat d'une équipe en compétition pendant 20 minutes + échange avec le jury pendant 30 minutes	
3 Performer	1	Réunion technique avec ses joueurs (20 minutes)
	2	Séance de 45 à 60 minutes (en 3 temps)
	3	Entretien avec les 2 évaluateurs (40 minutes)
4 Former	1	Réunion technique avec ses joueurs (20 minutes)
	2	Séance de 45 à 60 minutes (en 3 temps)
	3	Entretien avec les 2 évaluateurs (40 minutes)
5 Coordination technique et/ou sportive	Soutenance orale d'un dossier de 20 pages maximum sur un projet de coordination d'une équipe de bénévoles et/ou de salariés pendant 20 minutes + échange avec le jury pendant 30 minutes	
6 Economie de la structure	Soutenance orale d'un dossier de 15 pages maximum sur une action visant à améliorer l'économie de la structure pendant 15 minutes + échange avec le jury pendant 30 minutes	

NB :

- Les soutenances se réalisent à partir des dossiers qui sont à transmettre 1 mois avant la date de l'oral à l'ITFE.
- Au travers de la formation et des certifications, le stagiaire doit développer ses compétences en matière de maîtrise des Nouvelles Technologies de Communication et d'Information (NTCI).
- Afin de faciliter ces certifications, il est possible que l'organisme de formation organise celles basées **uniquement sur un entretien (n° 1, 2, 5 et 6) à distance** avec un système de visio conférence ou de classe virtuelle. Ceci nécessite au préalable de :
 - ✓ Fournir toutes les indications techniques aux stagiaires et aux jurys afin de faciliter la mise en place de la visio conférence ou de la classe virtuelle de certification
 - ✓ Adresser aux stagiaires la fiche de certification pour qu'ils y apposent leurs signatures et qu'ils la renvoient scannée à la personne qui leur aura été désignée par l'organisme de formation

POINT 9 : SYNTHÈSE DES TÂCHES DE L'ITFE ET DU STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE

L'ITFE	LE STAGIAIRE
Communique sur ses offres de formation et les calendriers	
Organise les tests de sélection	S'inscrit et passe les tests de sélection en 3 temps : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction de 45 minutes à partir d'une vidéo 2. QCM de 25 minutes 3. Entretien avec un jury
Edite la liste des candidats retenus et la transmet (avec les notes) à l'IFFE	
Organise les positionnements individuels	Participe au positionnement et reçoit tous les documents relatifs à la formation (règlement intérieur de l'organisme de formation, organisation et planning de la formation...)
Met en place les Parcours Individuels de Formation (PIF) pour chaque stagiaire et les adresse à l'IFFE avant le début de la formation pour validation	
Met en place pour chaque stagiaire un livret de formation (d'une validité de 5 ans) qui sera nécessaire au stagiaire pour s'inscrire à la certification finale du diplôme "Entraîneur de Handball"	
Met en place une vérification des EPSMP, sauf pour les candidats pouvant en être dispensés Rappel des conditions de dispense : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un BPJEPS Sports collectif mention Handball ou BEES 1^{er} degré handball, Licence STAPS, ou tout autre diplôme équivalent ▪ Etre titulaire du certificat "Entraîner des adultes en compétition" ou "Entraîner des jeunes en compétition" du TFP IV et titulaire du PSC1 (ou équivalent) ▪ Etre titulaire d'un EIR Adultes ou Jeunes ou Enfants et titulaire du PSC1 (ou équivalent) ▪ Etre titulaire d'une carte professionnelle accordant les prérogatives de l'entraînement au Handball ▪ Etre titulaire du diplôme fédéral "Entraîneur régional" et titulaire du PSC1 (ou équivalent) 	Participe, en cas de besoin, aux tests de validation des EPSMP. Ces tests sont constitués d'une séance d'animation de 20 à 30 minutes et d'un entretien de 20 minutes maximum.
Met en place les conventions de stage et les adresse à l'IFFE	
Met en place la formation (avec un minimum de 6 stagiaires) et l'alternance (ou Mise en Situation Professionnelle – MSP)	Suit la formation en centre et dans sa structure d'accueil pour la MSP tout en étant en relation avec son tuteur Renseigne son cahier ou journal d'entraînement
Organise les 6 certifications	Se présente aux certifications s'il a renseigné son cahier d'entraînement, suivi l'ensemble de la formation et s'il répond aux critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être âgé de 18 ans révolu ▪ Posséder le PSC1 ou l'AFPS ou un diplôme reconnu équivalent ▪ Etre titulaire du Module : "Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain" du TFP IV ou d'un diplôme accepté par la FFHB (BPJEPS Sport collectif mention Handball, BEES 1^{er} degré handball, entraîneur régional de handball), ou avoir une expérience de joueur de 150 matches professionnels en LNH / LFH ou 20 sélections nationales en EDF A, ou avoir une expérience de 50 matches dans les 4 dernières saisons comme <u>entraîneur responsable d'équipe</u> au niveau national 3, Prénationale, championnat de France -18 en France ▪ Avoir validé les exigences préalables à la mise en situation professionnelle et justifié des conditions de l'alternance
Entre en relation avec l'IFFE pour lui proposer les résultats des épreuves certificatives pour le jury final	Pour le jury final, il devra avoir certifié les 5 blocs de compétences du TFP 5 et avoir validé les 2 modules complémentaires ("Tuteur" et "Arbitrer")